

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth  
au sujet de la sécurité des voies longeant la nouvelle  
déchèterie intercommunale de Malley

---

Renens, le 22 août 2008/mhjdj

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2008, Mme la Conseillère communale Verena Berseth a déposé une interpellation demandant à la Municipalité d'intervenir auprès des CFF au sujet de la sécurité des voies longeant la nouvelle déchèterie intercommunale de Malley. En date du 9 juillet 2008, la Municipalité l'a transmise aux CFF en les priant d'examiner son contenu et de répondre aux questions posées :

1. *Quand pensent-ils sécuriser les voies qui longent la nouvelle déchèterie de Malley ?*
2. *Que prévoient-ils construire à la place des jardins qu'ils ont fait évacuer ?*

Par courrier du 5 août 2008, les CFF répondent comme suit aux interrogations de l'interpellatrice :

*En préambule, il faut savoir que la résiliation des baux des jardins aux abords des voies a été nécessaire afin de permettre la construction de la future halte de Prilly-Malley. L'emprise de ce projet (voies, caniveaux à câbles, ligne de contact, etc.) dépasse l'angle nord ouest du Centre intercommunal de logistique (CIL). Le début des travaux est prévu en décembre 2008.*

*Après visite sur place, nous n'avons pas constaté de cheminement "sauvage" à travers les voies CFF, respectivement les taillis et hautes herbes ne sont pas foulés. En effet, par rapport à la topologie du lieu, une traversée des voies à cet endroit n'est pas facile. Tant des barrières que des glissières ou des talus empêchent un cheminement aisé de part et d'autre des voies CFF. De plus, considérant les entreprises sur le site, à notre avis le risque de traversée des voies ne s'est pas accru par rapport à la situation antérieure. Pour les éventuels intéressés, il est plus simple de passer via le passage inférieur de l'avenue du*

*Chablais (par exemple Parking à Malley-Lumière) ou via le passage inférieur de l'avenue du Léman (interface tl à la rue de Lausanne).*

*Pour notre part, une sécurisation du site CFF interviendra dans un premier temps avec la construction de la halte de Prilly-Malley et dans un deuxième temps lors de la réalisation de la 4<sup>ème</sup> voie CFF entre Lausanne et Renens."*

---

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère que les CFF ont fourni certains renseignements intéressants et qui correspondent aux questions posées. Néanmoins, après une visite sur place avec l'interpellatrice, il s'avère qu'il est possible de monter sur le talus donnant sur les voies CFF et que l'escalier restant est une invitation. En effet, des enfants ou jeunes sont tentés d'utiliser ce territoire comme terrain d'aventures et la cueillette des fruits et légumes rescapés des jardins familiaux est attractive. De plus, on ne peut exclure que certaines personnes utilisent cet endroit comme un raccourci. Cet endroit reste donc dangereux et dans ce sens la Municipalité demandera aux CFF la suppression de l'escalier en cause et la pose de panneaux jaunes d'interdiction et signalant le danger à différents endroits donnant accès à cette zone.

La Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth au sujet de la sécurité des voies longeant la nouvelle déchèterie intercommunale de Malley. La Municipalité tiendra au courant l'interpellatrice de sa démarche auprès des CFF, telle que définie ci-dessus.

---

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ